



Objectif 5 : « Egalité entre les sexes »

Le titre complet de l'objectif 5 est : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Les femmes et les filles représentent la moitié de la population. Elles sont encore plus souvent victimes de discriminations et de violences que les hommes et les garçons.

Plus d'égalité sera bon pour chacun. Les relations entre tout le monde seront plus calmes, plus détendues.

Les femmes et les filles doivent pouvoir exercer tous les métiers, se faire respecter et pouvoir devenir chef d'entreprise, ou ministre, comme les hommes. Elles doivent avoir le même salaire pour le même travail.

En Belgique aussi, les femmes et les filles en situation de handicap sont souvent victimes d'une « double discrimination » :

- **elles ne sont pas traitées de manière égale parce qu'elles sont des femmes ou des filles**
- **elles ne sont pas traitées de manière égale parce qu'elles sont en situation de handicap**

Texte de la vidéo :

- Comme beaucoup d'autres femmes handicapées, Sophie est victime d'une double discrimination.
Elle est plus susceptible d'être victime de violence ou d'abus et d'être privée de ses droits humains en raison à la fois de son sexe et de son handicap.
Si nous réalisons l'**Objectif 5** de développement durable, « Egalité des sexes », Sophie aura les mêmes possibilités que tout le monde.
Elle sera protégée de la violence et des abus et jouira d'une vie épanouie, où ses droits humains seront respectés.

https://www.youtube.com/watch?v=HCvvr_ytZfs

Les faits

- Plus de la moitié des personnes représentées par le BDF sont des femmes handicapées.
- Les organisations membres du BDF reçoivent régulièrement des témoignages de femmes handicapées faisant état de mauvais traitements, voire de violences, y compris sexuelles
- Malheureusement, il est généralement impossible d'obtenir des témoignages et encore moins que les victimes déposent plainte. Les raisons sont multiples. Beaucoup de femmes ou filles handicapées victimes de violence sont :
 - dans une situation de dépendance, par exemple quand l'auteur des faits est un membre de la famille, une personne de confiance, un membre du personnel d'institution ou d'établissement scolaire, un membre du personnel soignant...
 - peu informées de leurs droits

- peu formées, voire ignorantes en matière de vie affective et sexuelle au point qu'elle ne se rendent pas compte de ce qui est normal ou anormal, acceptable ou inacceptable
- soumises à des « médications forcées », y compris pilules contraceptives voire même stérilisation... ce qui dans certains cas pourrait masquer les conséquences d'abus sexuels
- Une femme handicapée risque plus d'être discriminée qu'un homme en situation de handicap : on peut clairement parler de discriminations croisées ou doubles discriminations .
- Cette double discrimination n'est actuellement pas reconnue légalement. Concrètement, si une femme handicapée estime faire l'objet d'une discrimination, elle doit choisir par rapport à quel principe elle va déposer plainte : soit en tant que femme, soit en tant que personne handicapée. Il ne lui sera pas possible de faire valoir qu'elle est discriminée en tant que femme ET en tant que personne handicapée. De plus elle devra, dans un cas s'adresser à l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, dans l'autre à UNIA. Une telle complexité n'est pas admissible dans des situations de détresse.
- Un jugement rendu le 29 septembre 2020 par le Tribunal du Travail d'Anvers a reconnu la discrimination multiple dans le domaine de l'accès à l'emploi. C'est une première étape. Il en faut d'autres, sans tarder
- Les femmes et les jeunes filles en situation de handicap sont moins qualifiées à la sortie de leurs études et ne trouvent bien souvent que peu d'emploi.

Pour la situation des personnes en situation de handicap en Belgique, « Egalité entre les sexes » signifie qu'il faut :

- que les autorités prennent ces réalités au sérieux et agissent pour faire cesser les mauvais traitements subis par des femmes handicapées en Belgique
- que les pratiques de contraception forcée, voire de stérilisation sans consentement éclairé soient identifiées et donnent lieu à des condamnations
- que des actions soient entreprises pour mettre fin aux situations de dépendance financière et matérielle des femmes handicapées
- que de réelles avancées législatives soient réalisées pour une intégration concrète des compétences d'UNIA et de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- que des mécanismes d'accompagnement, de soutien, de communication et d'identification des personnes de confiance soient mis en place ou renforcés
- que la double discrimination soit intégrée dans les textes réglementaires
- que l'éducation et la formation des jeunes filles en situation de handicap et le suivi en milieu scolaire soient améliorées.
- que l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle soit adaptée selon les besoins spécifiques - <https://www.evras.be/> (EVRAS) et soit généralisée.
- que des mesures soient prises pour permettre aux femmes handicapées d'avoir plus d'autonomie dans leur choix de vie, d'éducation et de travail.
- que l'environnement soit rendu plus sécurisé pour que les femmes et les filles en situation de handicap puissent vivre en toute autonomie.

Ressources

- Belgian Disability Forum asbl (BDF), *UNCRPD, Position des associations et structures d'avis représentant les personnes handicapées. Rapport alternatif initié et coordonné par le Belgian*

Disability Forum, Bruxelles, 2014, p.72-79.

http://bdf.belgium.be/media/static/files/pdf_uncrpd/2014-02-20---rapport-alternatif---belgian-disability-forum.pdf

- Dr. GOETHALS (T.), Prof. Dr. VAN HOVE (G.), Prof. Dr. VANDER LAENEN (F.), *Seksueel georiënteerd geweld bij vrouwen met een beperking in Vlaanderen 2018. Onderzoek in opdracht van Vlaams Minister van Gelijke Kansen in de periode 2014-2019, uitgevoerd in 2016-2017*, Gent, 2018.
- Belgian Disability Forum asbl (BDF), *Contribution du Belgian Disability Forum (BDF asbl) – Commission de la Condition de la Femme (CSW65, Nations unies) pour la session d’information du 21/01/2021*, Bruxelles, 08/01/2021.
<http://bdf.belgium.be/resource/static/files/pdf/2021-01-08-contribution-bdf-csw65-fr.pdf>
- Belgian Disability Forum asbl (BDF), *Examen périodique universel du Conseil des droits de l’homme. Suivi du Rapport de mi-parcours de la Belgique, 2ème cycle Rapport alternatif du Belgian Disability Forum (BDF) et des Conseil d’avis de personnes handicapées – Octobre 2020* <http://bdf.belgium.be/resource/static/files/news/2020-10-07-rapport-alternatif-epu-bdf.pdf>.
- Belgian Disability Forum asbl (BDF), *Contribution écrite remise au GREVIO par le Belgian Disability Forum (BDF) asbl dans le cadre du processus d’évaluation des mesures prises par la Belgique pour mettre en œuvre la Convention d’Istanbul*, Bruxelles, 10/12/2019
<http://bdf.belgium.be/resource/static/files/pdf/grevio-reponse-bdf-20191210.pdf>.
- X., *Objectifs de développement durable*, New York, 2017.
https://issuu.com/unpublications/docs/sdg_french_yak
- X., *Objectifs de développement durable. Ressources pour les élèves*.
<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/student-resources/>